

Animations, éveil culturel, musical et sportif, nouvelles excursions variées à la découverte d'autres lieux et activités en tous genres adaptées aux enfants de 3 à 15 ans.

Notre équipe est composée essentiellement d'animateurs qualifiés, brevetés, assimilés qui sont tous dans une filière pédagogique : soit diplômés ou dans le cursus (institutrice, éducateur, puéricultrice,...).

Thèmes de cet été 2016:

« **Elémentaire, mon cher Watson** » du 8 au 8 juillet

« **Camille la chenille se plie, se déplie** » du 11 au 15 juillet

« **C'est l'histoire de la vie** » du 18 au 22 juillet (sauf 21 juillet)

« **A la pêche aux moules** » du 25 au 29 juillet

Lieu : Centre de dépaysement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WELLIN

- Ces activités sont reconnues, subsidiées et supervisées par l'ONE. La participation aux plaines de vacances communales donne droit à une attestation pour réduction fiscale.

- Possibilité d'intervention de certaines mutuelles. Renseignez-vous auprès de votre délégué(e).

- **Seule l'absence pour raison médicale justifiée par un certificat sera remboursée.**

- Le programme et la fiche santé vous seront remis le premier jour des plaines par les coordinatrices

- Pour le repas, les enfants doivent prendre leur pique-nique et la collation du matin, si la météo est au beau fixe, prévoir chapeau

Prix : 40 € pour le premier enfant, 35 € pour le 2ème et 30 € pour les suivants (45 € pour les 3-9 ans / 55 € pour les 10-14 ans hors commune), accueil gratuit. *Ce prix/semaine comprend une collation par jour, le matériel prévu pour chaque activité, les déplacements et l'entrée aux nombreuses excursions!*

Vu le nombre limité de places et vu l'augmentation du nombre de participants, une priorité sera accordée jusqu'au 11 mai aux enfants habitants ou scolarisés dans la commune de Wellin mais aussi aux enfants de la Commune de Daverdisse dont l'administration participe à la réalisation du folder

Toutes les réservations doivent être rentrées pour le 6 juin (DATE LIMITE) pour l'entièreté des plaines.

A l'issue de cette date, une invitation à payer vous sera envoyée par l'administration communale, avec une communication à respecter et une date d'échéance au 30 juin.

Paiement uniquement sur base de cette invitation à acquitter !

L'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement à la réception du versement.

Le service se réserve le droit d'octroyer la place à un autre enfant si le paiement n'est pas effectué dans les délais.

Alors rejoins-nous aux plaines de vacances communales de Wellin !